

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :       Mme Lise Castilloux, maire  
                          M. Paul-Égide Bourdages, conseiller  
                          M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant  
                          M. Sylvain Bourque, conseiller  
                          Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère  
                          M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est absent :            M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présent :    M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

---

Réouverture de la séance ajournée le 11 septembre 2023.

- 20.3.    Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2024;
- 20.4.    Appel d'offres contrat matières résiduelles – suivi;
- 20.5.    Programme Nouveaux horizons – dépôt projet Club des 50 ans et plus ;
- 20.6.    Projet havre de pêche – mandat arpentage;
- 20.7.    Programme d'aide à la voirie locale – autorisation de déposer des demandes;
- 20.8.    Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement – autorisation de déposer une demande pour la reconstruction partielle du Rang 2 est;
- 20.9.    Programme d'aide à la voirie locale – volet Accélération – autorisation de déposer une demande pour des travaux sur les rues des Lilas, des Pins, des Aulnes et Rang 3 ouest;
- 20.10.   Mandat firme Lelievre Conseils – accompagnement directeur général et greffier-trésorier;
- 20.11.   Annulation résolution 023-08-591;
- 20.12.   Autre(s) sujet(s) :
  - 20.12.1.    Camp de jour semaine de relâche scolaire 2024;
  - 20.12.2.    Renouvellement adhésion programme école patins « Les Pingouins »;
  - 20.12.3.    Demande de suivi Ministère du transport;
  - 20.12.4.    Dispense de lecture des procès-verbaux;
  - 20.12.5.    Motion de remerciement M. Vital Cyr;
- 20.13.   Période de questions;
- 20.14.   Levée de la séance.

### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 11 SEPTEMBRE 2023**

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 11 septembre 2023.

M. Jean-Bertrand Molloy propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

### **20.3. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024**

Le maire informe que le rôle d'évaluation foncière 2024 de la Municipalité de Caplan a été déposé le 5 septembre 2023. Ce sera la dernière année du rôle triennal.

#### **20.4. APPEL D'OFFRES CONTRAT MATIÈRES RÉSIDUELLES – SUIVI**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de collecte et disposition des matières résiduelles prend fin le 30 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut, selon les règles établies, faire des demandes de prix auprès des entrepreneurs disponibles sur notre territoire et ainsi favoriser une rotation entre les éventuels contractants pour une période d'un an ou faire un appel d'offres public pour une plus longue durée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général de procéder à un appel d'offre d'une durée de 3 ans;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers

**Que** le conseil municipal accepte la proposition du directeur général à faire des demandes de soumission, pour la collecte et la disposition des matières résiduelles selon les règles applicables;

**Que** le contrat prévu serait pour une période 3 ans.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-612**

#### **20.5. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – DÉPÔT PROJET CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus nous informe de leur désir de présenter une demande dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons pour les Aînés » lors du prochain appel de projets;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concerne la sécurité des personnes âgées dans les locaux du centre communautaire et vise à soutenir les coûts pour la construction d'un local de rangement et le remplacement de fenêtres.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est évalué à 29 826 \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu par les conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte le projet des aînés pour la demande de subvention de 25 000\$ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2023;

**Que** le financement du projet soit complété par le programme Voisins Solidaires à hauteur de 3 500\$, l'URLS 1 500\$ et un éventuel don de la caisse populaire Desjardins Baie des Chaleurs de 1 000\$;

**Que** le directeur général, soit responsable du comité de gestion du centre communautaire, supervise la démarche et soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents en lien avec le présent dossier.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-613**

#### **20.6. PROJET HAVRE DE PÊCHE – MANDAT ARPENTAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise d'une firme d'arpenteur-géomètre est requise dans le projet de développement du havre de pêche;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de AXIO au montant de 3 250 \$, excluant les taxes, pour la réalisation du plan de localisation sur les propriétés de la Municipalité d'ici la fin septembre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette version de ce document va permettre d'avoir une bonne vision d'ensemble pour la planification de travaux futurs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le mandat pour la réalisation d'un plan de localisation sur les propriétés de la Municipalité au site du havre de pêche au Ruisseau Leblanc soit octroyé à la firme AXIO au montant de 3 250 \$, excluant les taxes;

**Que** le directeur général soit autorisé à signer tous documents en lien avec le présent dossier;

**Que** cette dépense soit affectée à la réserve financière associée au projet du havre de pêche.

Adopté.

**RÉSOLUTION 023-09-614**

**20.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES**

**CONSIDÉRANT** le plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Bonaventure;

**CONSIDÉRANT** l'estimation préliminaire des travaux produites par MAXXUM Gestion d'actif dans le cadre de la réalisation de ce plan pour l'an 1 et l'analyse de coût déposée par le directeur général et greffier-trésorier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** soit autorisé le directeur général à déposer des demandes au programme d'aide à la voirie locale pour les travaux prévus à l'an 1 du plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Bonaventure.

Adopté.

**RÉSOLUTION 023-09-615**

**20.8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LA RECONSTRUCTION PARTIELLE DU RANG 2 EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de Caplan autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. François Bouchard, directeur général, est dûment autorisé ou à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté.

**RÉSOLUTION 023-09-616**

**20.9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR DES TRAVAUX SUR LES RUES DES LILAS, DES PINS, DES AULNES ET RANG 3 OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de Caplan autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. François Bouchard, directeur général, est dûment autorisé ou à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-617**

##### **20.10. MANDAT FIRMÉ LELIEVRE CONSEILS – ACCOMPAGNEMENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de la firme Lelièvre Conseils pour l'accompagnement dans l'intégration et l'évaluation du nouveau titulaire au poste de directeur général et greffier-trésorier;

**CONSIDÉRANT** la constitution d'un comité de suivi de ce mandat;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte la proposition au taux horaire de la firme Lelièvre Conseil pour le mandat d'accompagnement d'intégration et d'évaluation du nouveau titulaire au poste de directeur général et greffier-trésorier.

**Qu'un** comité de suivi soit constitué de Mme Lise Castilloux, maire, M. Joshua Burns et M. Sylvain Bourque, conseillers.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-618**

##### **20.11. ANNULATION RÉSOLUTION 023-08-591**

Il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la résolution 023-08-591 soit annulée.

Adopté.

##### **20.12. AUTRE(S) SUJET(S) :**

#### **RÉSOLUTION 023-09-619**

##### **20.12.1. CAMP DE JOUR SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général recommande au conseil municipal d'accepter le projet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire tel que recommandé par le directeur général;

**Que** Benoit Drapeau, coordonnateur des loisirs, soit autorisé à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Caplan.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-620**

##### **20.12.2. RENOUVELLEMENT ADHÉSION PROGRAMME ÉCOLE PATINS « LES PINGOUINS »**

**CONSIDÉRANT** la demande d'offrir des cours de patins aux enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** Benoit Drapeau, coordonnateur des loisirs, recommande de renouveler l'adhésion au programme d'école de patin « Les Pingouins »;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci recommande l'embauche d'une formatrice à un taux horaire de 20 \$ pour 7 cours;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'affiliation sont de 29 \$ par membres de l'école de patins inclus au coût de l'inscription (65 \$);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au programme de l'école de patin « Les pingouins » et l'engagement d'une formatrice à un taux horaire de 20 \$ pour 7 cours tel que recommandé par Benoit Drapeau, coordonnateur des loisirs;

**Que** Benoit Drapeau est responsable de la gestion du présent dossier.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-621**

##### **20.12.3. DEMANDE DE SUIVI MINISTÈRE DU TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** l'engagement du Ministère du transport à tracer un nouveau lignage de rue au centre du village et que ces travaux semblent être en suspens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère du transport travaille actuellement sur le réaménagement de l'intersection d'une route collectrice (route des Érables et boulevard Perron);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la Municipalité de Caplan demande au ministère des Transports (MTQ) à ce que le nouveau lignage au centre du village soit terminé et qu'un suivi concernant le projet du réaménagement de l'intersection de la route des Érables et du boulevard Perron soit effectué.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 023-09-622**

##### **20.12.4. DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Qu'à** partir de maintenant, il y aura dispense de lecture des procès-verbaux puisqu'une copie est toujours transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

**RÉSOLUTION 023-09-623**

**20.12.5. MOTION DE REMERCIEMENT M. VITAL CYR**

Le conseil municipal tient à souligner le départ de M. Vital Cyr, directeur général par intérim, et le remercie de son implication au cours des derniers mois à la Municipalité de Caplan.

M. Paul-Égide Bourdages propose une motion de remerciement au nom du conseil municipal.

**20.13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été émise.

**20.14. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur la proposition de M. Sylvain Bourque la séance est levée.

Il est 20 h 15.

Unanimité.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Sous réserve de son approbation**